



LE MOT DE LA SEMAINE

Droit



www.lexisnexis.fr

1024

La Nuit du Droit



Bernard Stirn, président de section au Conseil d'État, professeur associé à Sciences Po, membre du Club des juristes

Jeudi 4 octobre, le soixantième anniversaire de la Constitution de 1958 s'accompagne de la deuxième édition de la Nuit du Droit, qui revêt une ampleur fortement élargie par rapport à la première, organisée l'an passé. Selon le projet conçu par Laurent Fabius, président du Conseil constitutionnel, il s'agit de mettre en valeur, par des manifestations multiples, ouvertes et de nature diverse, le rôle que le droit joue pour donner des repères à chacun, structurer la vie sociale, dégager des consensus, accompagner les évolutions du pacte commun.

La Nuit du Droit permet aux divers métiers du droit de se rencontrer en dehors des cadres professionnels habituels et au-delà des frontières disciplinaires. Juges administratifs et magistrats judiciaires, universitaires de droit public et de droit privé, avocats, notaires, éditeurs sont appelés à se croiser, à échanger, à construire. Ils se réunissent avec d'autres professions, artistes, politiques, historiens, philosophes, économistes en particulier. Loin des contraintes de la journée, en lien avec un public varié, ils sont appelés à réfléchir ensemble, à expliquer aux autres, à participer à des projets partagés.

La Nuit du Droit ouvre à ceux qui n'y pénètrent pas de manière quotidienne les lieux du droit, hémicycles parlementaires, sièges des cours et tribunaux, amphithéâtres, cabinets, études. Elle contribue au rayonnement des bâtiments et permet à tous de mieux comprendre l'activité qui s'y déroule durant la journée. Une telle ambition a d'autant plus de sens qu'une forte dimension juridique s'attache aux grandes questions de société. Les

unes concernent la vie intime de chacun, naissance et procréation, mariage pour tous, accompagnement de la fin de vie. Les autres sont au cœur des débats collectifs, indépendance et impartialité de la justice, liberté religieuse et laïcité de l'État, accueil et intégration des étrangers, droit d'asile et mouvements migratoires, libre communication à l'heure d'internet, État de droit et lutte contre le terrorisme, protection de l'environnement et moyens d'assurer un développement durable. Dans notre monde complexe, le droit permet de vivre sa vie et construit le vivre ensemble.

Dans un univers ouvert sur l'Europe et sur l'étranger, le droit favorise aussi les échanges, les compréhensions, les réalisations au-delà des frontières. La protection des droits fondamentaux s'appuie de plus en plus sur des conventions internationales. Les cours constitutionnelles et les cours suprêmes des différents États, les juridictions européennes et internationales s'écoutent, dialoguent, s'influencent mutuellement. Un droit public européen est en construction.

Source des libertés, le droit assure la sécurité juridique, protège les plus faibles, consolide les projets d'avenir. Il consacre les valeurs de respect de la personne, de dignité, d'égalité, de tolérance, de solidarité, qu'il partage avec les autres sciences sociales. Il en consolide la présence en renforçant les connexions nécessaires à l'épanouissement individuel dans un cadre commun. Se retrouver une fois les tensions de la journée retombées, montrer, au-delà de la technique, le droit dans toutes ses dimensions, c'est ce à quoi la Nuit du Droit nous invite. Au soir du 4 octobre, pensons avec Verlaine

*« Au calme clair de lune triste et beau,
Qui fait rêver les oiseaux dans les arbres
Et sangloter d'extase les jets d'eau,
Les grands jets d'eau sveltes parmi les arbres ».*

Si la nuit porte conseil, si elle incite à la réflexion comme à l'apaisement, elle est propice à la mise en valeur du droit comme appui essentiel pour les individus dans la singularité de chacun et pour la société dans la diversité de ses composantes. ■